Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 30 octobre 2026

Par courrier électronique

Me Philip Thibodeau, avocat
Conseiller juridique principal
Réglementation et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût des services de fourniture de gaz naturel et de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission projeté (SPEDE) – Novembre 2026
Votre dossier : 312-00959

Cher confrère,

Après examen des documents relatifs au Rapport mensuel cité en objet, transmis en date du 28 octobre 2026, la Régie de l'énergie (la Régie) est d'avis que le calcul détaillé du coût des services est conforme aux décisions D-2008-146, D-2014-171, D-2019-141, D-2020-096, D-2020-158, D-2021-158 et D-2022-101.

La Régie note qu'en suivi de la décision D-2019-141, Énergir a identifié les achats responsables de gaz naturel réalisés durant le mois d'octobre 2026 aux annexes 2 et 3 de la version confidentielle du rapport mensuel au 1er novembre 2026. Ces informations, présentées en complément à la version caviardée du rapport déposée sur le site web de la Régie, seront traitées conformément à la politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie.

La Régie note que le tarif SPEDE pour le trimestre du 1er octobre au 31 décembre 2026 de 8,7274 ¢/m³ est établi conformément à la méthodologie de calcul approuvée dans sa décision D-2023-127. La Régie note également que, conformément à sa décision D-2024-039, Énergir dépose à l'annexe 4 de la version confidentielle du rapport mensuel les informations relatives au calcul trimestriel des prix du service SPEDE.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(s)
Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca